

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 15 mai 2006

Objet : L'an deux mille six et le quinze mai à dix sept
heures trente

Transformation
de poste

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

0605/05

Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, CLARY, CONDOMITTI, ESTROSI,
FALIBOIS, FRANCO, FRERE, GILLY, GINESY, MANFREDI,
MANGIAPAN, MARY, VELAY.
MME. ALLAVENA, BRUN, FORESTIER, PASTOR, RENAUDO, ROUQUIER,
STEFANI.

Le Président informe l'assemblée de la requête de l'un des agents
du Syndicat Mixte qui, pour convenance personnelle, souhaite être
affecté sur un poste à temps non complet (50 %) à compter de la
prochaine rentrée scolaire 2006-2007.

Il s'agit d'un cadre B de la filière culturelle, Assistant
Territorial Spécialisé d'Enseignement Artistique, qui exerce le poste
de Musicien Intervenant en Milieu Scolaire.

Le Président rappelle que pour transformer un emploi créé à temps
complet en un emploi à temps non complet, il convient de délibérer pour
supprimer l'emploi à temps complet et créer un emploi à temps non
complet en précisant le grade, la durée hebdomadaire du temps de
travail.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité
approuve la suppression du poste de Musicien Intervenant en Milieu
scolaire (ATSEA) à temps complet et décide de créer un poste à temps
non complet (50 % soit 10H00 hebdomadaire) de Musicien Intervenant en
Milieu Scolaire (ATSEA) à compter du 01/09/2006.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

